

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 22 janvier 2020 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, secrétaire

Absents : M. Réal Leclerc, vice-président
M. Simon Paquin
Mme Nathalie Ricard

CE-2020-47-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2020-48-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2020-49-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 JANVIER 2020

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 15 janvier 2020, tel que soumis par le secrétaire, Me Jean-François Milot.

CE-2020-50-DEC FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) / REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / YAN MAISONNEUVE / 3 AU 6 MARS 2020

ATTENDU QUE M. Yan Maisonneuve représente la Ville de Terrebonne et le conseil municipal au sein de La Fédération canadienne des municipalités (FCM) et qu'il est membre, entre autres, d'un comité permanent à propos des questions environnementales et du développement durable, du réseau des municipalités francophones de la FCM, du caucus régional du Québec et du comité permanent des relations internationales;

ATTENDU QUE Yan Maisonneuve est convoqué du 3 au 6 mars 2020 aux réunions des différents comités de la FCM qui se tiendra au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Yan Maisonneuve à participer aux différentes rencontres de la FCM qui se tiendront dans la Ville de Saint-Hyacinthe du 3 au 6 mars 2020 et que les frais afférents aux diverses réunions, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2020-51-DEC DINER DU MAIRE DE SAINTE-ANNE-DES-
PLAINES / 4 FÉVRIER 2020**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne entretient de bonnes relations avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;

ATTENDU QUE la Corporation du développement des affaires de Sainte-Anne-des-Plaines reçoit le maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, M. Guy Charbonneau, qui sera le conférencier invité lors du dîner du maire le 4 février prochain ;

Il est unanimement résolu d'autoriser le maire de la Ville de Terrebonne, M. Marc-André Plante, à assister au dîner du maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, M. Guy Charbonneau, qui se tiendra à la cabane à sucre D'Amours le 4 février 2020. Que les frais afférents à ce dîner du Maire, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2020-52-REC APPUI / CREVALE / JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est membre du CREVALE depuis 2006 et possède la certification OSER-JEUNES depuis 2011 ;

ATTENDU QUE depuis quinze (15) ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire et que des gains ont été enregistrés ;

ATTENDU QUE le taux de décrocheurs du secondaire a diminué entre 2010-2011 et 2013-2014, passant de 16% à 13% et que le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept (7) ans, a quant à lui augmenté de façon marquée en dix (10) ans, passant de 68% en juin 2007 à 78% en juin 2016 ;

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000\$ de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé et il participe davantage à la vie citoyenne ;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous ; l'école a besoin de la Ville de Terrebonne qui a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens ;

ATTENDU QUE les « Journées de la persévérance scolaire » sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière ;

Il est unanimement résolu de recommander au conseil municipal d'appuyer CREVALE dans le cadre de la reconnaissance de la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Ville de Terrebonne.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à participer aux « Journées de la persévérance scolaire 2020 » (JPS2020) afin qu'elle soit reconnue comme une ambassadrice de la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes :

- participer à l'activité « Nos élus(es), un + pour la réussite éducative » qui aura lieu le 17 février 2020 ;
- diffuser un message d'encouragement aux étudiants sur les panneaux d'affichage ;
- poursuivre les actions de la Ville afin de maintenir sa certification OSER-JEUNES.

**CE-2020-53-DEC DÎNER DU MAIRE DE LA VILLE DE TERREBONNE
/ CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
LES MOULINS (CCIM) / 28 JANVIER 2020**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-1377-DEC, adoptée le 18 décembre 2019, autorisant les conseillers municipaux à participer au dîner du Maire de la Ville de Terrebonne devant la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins qui se tiendra au Club de golf Le Versant, le 28 janvier 2020, et l'achat d'une table de huit (8) personnes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite résolution afin que le nombre de personne autorisée à y participer passe de huit (8) à dix (10) personnes afin que M. Dany St-Pierre et Mme Nathalie Lepage puissent y participer ;

Il est unanimement résolu que la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-1377-DEC soit et est modifiée afin que soit ajouté les conseillers municipaux mentionnés ci-dessus à participer au dîner du Maire de la Ville de Terrebonne qui se tiendra le 28 janvier 2020 au Club de golf Le Versant. Que les frais afférents à ce dîner, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2020-54-DEC CONTRAT DE TRAVAIL / ATTACHÉE POLITIQUE /
CABINET DU MAIRE**

ATTENDU QUE le comité exécutif doit, en vertu de l'article 114.6 de la LCVQ, fixer les conditions de travail du personnel du cabinet ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-1124-DEC, adoptée le 9 octobre 2019, prenant acte et acceptant le dépôt du contrat de travail de Mme Guylaine B. Bédard à titre d'« attachée politique » au Cabinet du maire à compter du 7 octobre 2019 ;

ATTENDU le dépôt d'un nouveau contrat de travail ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif fixe la rémunération et les autres conditions de travail de Mme Guylaine B. Bédard à titre d'« attachée politique » au Cabinet du maire selon ce qui est prévu audit contrat d'emploi, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du contrat de travail de Mme Guylaine B. Bédard joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le montant total à être versé au cabinet du maire soit et est limité à ce qui est prévu à la Loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autres dépenses (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O. 2, 1352).

Que copie dudit contrat soit transmise à la Direction des ressources humaines.

**CE-2020-55-DEC CONTRAT DE TRAVAIL / ADJOINTE DU CABINET
/ CABINET DU MAIRE**

ATTENDU QUE le comité exécutif doit, en vertu de l'article 114.6 de la LCVQ, fixer les conditions de travail du personnel du cabinet ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-870-DEC, adoptée le 17 juillet 2019, prenant acte et acceptant le dépôt du contrat de travail de Mme Dominique Robitaille à titre d'« adjointe du cabinet » au Cabinet du maire à compter du 18 juillet 2019 ;

ATTENDU le dépôt d'un nouveau contrat de travail ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif fixe la rémunération et les autres conditions de travail de Mme Dominique Robitaille à titre d'« adjointe du cabinet » au Cabinet du maire selon ce qui est prévu audit contrat d'emploi, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du contrat de travail de Mme Dominique Robitaille joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le montant total à être versé au cabinet du maire soit et est limité à ce qui est prévu à la Loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autres dépenses (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O. 2, 1352).

Que copie dudit contrat soit transmise à la Direction des ressources humaines.

**CE-2020-56-DEC CONTRAT DE TRAVAIL / ATTACHÉE POLITIQUE /
CABINET DU MAIRE**

ATTENDU QUE le comité exécutif doit, en vertu de l'article 114.6 de la LCVQ, fixer les conditions de travail du personnel du cabinet ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-1082-DEC, adoptée le 2 octobre 2019, prenant acte et acceptant le dépôt du contrat de travail de Mme Mariève Lettre à titre d'« attachée politique » au Cabinet du maire à compter du 30 septembre 2019 ;

ATTENDU le dépôt d'un nouveau contrat de travail ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif fixe la rémunération et les autres conditions de travail de Mme Mariève Lettre à titre d'« attachée politique » au Cabinet du maire selon ce qui est prévu audit contrat d'emploi, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du contrat de travail de Mme Mariève Lettre joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le montant total à être versé au cabinet du maire soit et est limité à ce qui est prévu à la Loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autres dépenses (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O. 2, 1352).

Que copie dudit contrat soit transmise à la Direction des ressources humaines.

CE-2020-57-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) du comité de circulation du 11 décembre 2019 ;
 - b) de la commission des sports, loisirs et plein air du 6 décembre 2019 ;
 - c) de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 18 décembre 2019 ;
 - d) de la commission du développement social et communautaire du 11 décembre 2019.
-

**CE-2020-58-DEC ABAISSEMENT / LIMITE DE VITESSE / TRONÇON
ROUTE 335 / REQ-2019-0201 / CCIR-2019-12-11/14**

ATTENDU le dépôt au comité de circulation de la requête REQ-2019-0201 proposant d'abaisser la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la route 335, entre le boulevard Industriel et la montée Gagnon, dans le secteur Terrebonne-Ouest;

ATTENDU QUE la route 335 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE des accidents de la circulation ont été répertoriés au cours des dernières années sur la route 335, entre le boulevard Industriel et la montée Gagnon;

ATTENDU QUE pour des motifs reliés à la sécurité, il y a lieu d'abaisser la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur ce tronçon;

ATTENDU la recommandation numéro CCIR-2019-12-11/14 du comité de circulation;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de circulation, que le comité exécutif mandate la Direction du génie et environnement afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'analyser la possibilité d'abaisser la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la route 335, entre le boulevard Industriel et la montée Gagnon, dans le secteur Terrebonne-Ouest.

**CE-2020-59-DEC CYCLES FEUX CIRCULATION / DE L'HORTENSIA
ET BOULEVARD LAURIER**

ATTENDU le dépôt au comité de circulation de la requête REQ-2019-0214 proposant de modifier les cycles du feu de circulation situé à l'intersection de la rue de l'Hortensia et du boulevard Laurier (route 337) afin de prévoir une priorité pour le virage à gauche;

ATTENDU QUE lors de l'heure de pointe du matin, les automobilistes circulant en direction sud sur la rue de l'Hortensia doivent souvent attendre de 3 à 4 cycles sur ce feu de circulation avant de pouvoir tourner à gauche sur le boul. Laurier (route 337), ce qui nuit considérablement à la fluidité de la circulation dans ce secteur déjà congestionné;

ATTENDU QUE la route 337 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE pour améliorer la fluidité de la circulation dans le secteur, mais également pour des motifs de sécurité, il y a lieu d'ajouter un cycle au feu de circulation situé à l'intersection de la rue de l'Hortensia et du boulevard Laurier (route 337) afin de prévoir une priorité pour le virage à gauche pour les automobilistes circulant en direction sud sur la rue de l'Hortensia;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu au comité de circulation;

ATTENDU la recommandation numéro CCIR-2019-12-11/15 du comité de circulation;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de circulation, que le comité exécutif mandate la Direction du génie et environnement afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'analyser la possibilité d'ajouter un cycle au feu de circulation situé à l'intersection de la rue de l'Hortensia et du boulevard Laurier (route 337) afin de prévoir une priorité pour le virage à gauche pour les automobilistes circulant en direction sud sur la rue de l'Hortensia.

QUE copie de la résolution du comité exécutif soit acheminée à la députée de la circonscription Les Plaines, Mme Lucie Lecours.

CE-2020-60-DEC PROJET DE POLITIQUE / PLACEMENT DE L'ENCAISSE

ATTENDU QU'il est opportun, pour des raisons de saine gestion des fonds publics, de bonifier l'encadrement de la gouvernance et de la gestion financière de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la mise en place de politiques de gestion financière constitue une pierre d'assise en matière de gouvernance financière;

ATTENDU la présentation du projet de Politique de placement de l'encaisse à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 18 décembre 2019;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-12-18/01 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines en date du 18 décembre 2019;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que le comité exécutif prenne acte de la « Politique de placement de l'encaisse de la Ville de Terrebonne ».

CE-2020-61-DEC PLAQUE DU CARREFOUR FAMILIAL DES MOULINS / DEUIL PERINATAL / SUIVI AVEC LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE le Carrefour Familial des Moulins a fait parvenir une lettre au président de la Commission du développement social et communautaire (CSOC), le 1er avril 2019, dans laquelle l'organisme manifeste le souhait, de concert avec la Ville de Terrebonne, de trouver un lieu pour un projet de site commémoratif pour le deuil périnatal;

ATTENDU QUE le but est de créer un lieu, équipé d'un banc ainsi que d'une plaque commémorative, où les parents endeuillés et leurs proches pourraient se recueillir;

ATTENDU QU'au terme de la réunion du 22 mai 2019 de la Commission du développement social et communautaire, il a été déterminé que le parc des Lions, situé à l'intersection de la montée Masson et du boul. des Seigneurs (893, montée Masson), correspond tout à fait au lieu souhaité par l'organisme;

ATTENDU QU'un banc de parc est déjà en place et qu'il y a une volonté municipale de faire installer une plaque commémorative;

ATTENDU la recommandation numéro CSOC-2019-12-11/01 de la commission du développement social et communautaire en date du 11 décembre 2019;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement social et communautaire, que le comité exécutif mandate la Direction des relations avec les citoyens et des communications, en collaboration avec l'organisme le Carrefour Familial des Moulins, de travailler à la conception et à l'installation d'une plaque commémorative pour le deuil périnatal au parc des Lions.

CE-2020-62-DEC

NOUVEAU MANDAT / FÊTE NATIONALE / ILE-DES-MOULINS

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-1011-DEC mandatant la Direction de la police, la Direction de l'incendie et la Direction du loisir et vie communautaire afin d'analyser la faisabilité de tenir les festivités de la Fête nationale 2020 dans le Vieux-Terrebonne sur le site historique de l'île-des-Moulins et de déterminer les moyens envisageables pour y arriver;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce mandat, différentes recherches ont été effectuées et une rencontre regroupant les représentants municipaux et ceux de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) s'est déroulée le 7 novembre 2019;

ATTENDU QUE les Directions de la police et de l'incendie ne sont pas favorables à la tenue de ce type d'activité sur ce site sans l'aménagement d'un lien physique permettant l'entrée et la sortie des participants à un minimum de deux (2) endroits;

ATTENDU QU'une recherche sommaire démontre que l'aménagement d'une passerelle surplombant le bassin de l'île-des-Moulins peut coûter jusqu'à 1 000 000\$ si elle est fixe et à environ 200 000\$ si elle est flottante;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une passerelle fixe ou temporaire entraîne également d'autres déboursés et enjeux logistiques liés notamment à l'entreposage et à l'installation d'assises dans l'eau, afin de répondre aux normes environnementales.

ATTENDU la recommandation numéro CSOC-2019-12-11/02 de la commission du développement social et communautaire en date du 11 décembre 2019;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement social et communautaire que le comité exécutif :

- maintienne le statu quo et mandate la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour organiser, comme par les années passées, le spectacle de la Fête nationale le 23 juin 2020 dans le stationnement du Théâtre du Vieux-Terrebonne ;

- mandate la Direction du loisir et vie communautaire pour l'élaboration d'un protocole d'entente avec la SODECT pour 2020 qui précisera notamment le lieu des activités et les attentes de la Ville, dont l'installation d'un écran géant, afin d'améliorer l'expérience des participants.

**CE-2020-63-DEC DETERMINATION / MANDATS 2020 DE LA
COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, DES
FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES
(CADM)**

ATTENDU QUE le 19 décembre 2001, le conseil municipal décrétait, par règlement, la création de commissions permanentes du conseil pour soutenir une meilleure planification, coordination et un contrôle plus efficace des activités de la Ville ;

ATTENDU QUE le règlement municipal prévoit que le comité exécutif détermine les mandats confiés aux commissions ;

ATTENDU QUE chaque commission transmet au comité exécutif des recommandations pour décisions ou, recommandations au conseil municipal ;

ATTENDU QUE la Direction générale voit à l'organisation de la tenue des séances des commissions, coordonne les travaux des services municipaux impliqués, voit au suivi des dossiers et achemine au comité exécutif les recommandations préparées par les directions concernées dans le cadre des travaux des commissions ;

ATTENDU QUE dans la cadre de son rôle qui lui est confié par le règlement sur les commissions, la Direction générale recommande au comité exécutif de donner pour l'exercice 2020 à la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM), les mandats suivants ;

1. Analyse du processus décisionnel ; délégations de pouvoirs (du conseil au comité exécutif, du comité exécutif aux fonctionnaires);
2. Analyse des projets de nouvelles politiques financières;
3. Proposition des modalités de création d'un fonds d'immobilisations (financement et utilisation);
4. Analyse de la directive générale d'approbation des dépenses excédentaires;
5. Suivi des ententes intermunicipales (expiration imminente et décision renouveler ou non);
6. Analyse des projets de politiques et directives en matière de ressources humaines;
7. Analyse de la structure de taxation de l'eau (potable et usée);
8. Analyse des projets de révisions majeures de l'organigramme avant dépôt au CE et au CM.
9. Reddition de comptes annuelles : politiques financières, réserves financières, gestion contractuelle et rapports sur l'évolution budgétaire.

Il est unanimement résolu sur recommandation de la Direction générale du 14 janvier 2020, que le comité exécutif mandate, pour l'exercice 2020, la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) pour les dossiers ci-haut mentionnés.

CE-2020-64-DEC GROUPE L'HERITAGE INC., GESTION BENOIT DUMOULIN INC. et PLACEMENT CARO-VAL INC. / REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / RANG ST-FRANÇOIS / MANDAT / D3B AVOCATS / PJ-2020-01

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit répondre à une demande introductive d'instance intentée par Groupe L'Héritage inc., Gestion Benoit Dumoulin inc. et Placement Caro-Val inc., exigeant le retrait de conduites d'égout sanitaire, de refoulement et d'aqueduc appartenant à la Ville de Terrebonne et situées sur le lot 6 188 859 du cadastre du Québec ainsi que le versement d'une somme de 50 000 \$ en dommages, somme devant être versée conjointement avec les codéfendeurs soit, Hydro-Québec, Yvon Cataphard, Étude des notaires Cataphard et Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des Notaires du Québec;

ATTENDU QUE pour représenter la Ville, il y a lieu de retenir les services d'un procureur, aux frais de la Ville, pour répondre et contester la demande;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 7 janvier 2020, que le comité exécutif mandate Me Annie Boivin-Breton de la firme D3B Avocats afin de répondre et contester au nom de la Ville de Terrebonne la demande introductive d'instance dans le dossier portant le numéro 500-17-110984-195.

CE-2020-65-DEC DEMANDE DE RACHAT D'ANNEES DE SERVICE – PHILIPPE LALONDE / REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE DES CADRES DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE M. Philippe Lalonde a été embauché par la Ville de Terrebonne le 28 octobre 2019 à titre d'ingénieur en infrastructures municipales ;

ATTENDU QUE M. Lalonde a participé au Régime de retraite de la Ville de Laval du 1^{er} janvier 2011 au 25 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE M. Lalonde désire se prévaloir des dispositions des articles 18.04 et 18.05 du Protocole d'entente intervenue avec l'Association du personnel cadre de la Ville de Terrebonne qui stipulent :

18.04 Les participants au régime de retraite qui veulent se prévaloir des dispositions de l'article 9.3 du régime de retraite relatif aux ententes de transfert doivent adresser leur demande à la Direction des ressources humaines. Une telle demande doit être approuvée par la Ville, aux conditions déterminées par la Ville, dont notamment les hypothèses actuarielles utilisées et le principe qu'aucun risque financier supplémentaire ne doit être assumé par le régime et par la Ville.

18.05 Les délais pour se prévaloir des dispositions des articles 18.03 et 18.04 sont d'un an à compter de la signature du présent protocole, ou d'un an à compter de la date d'embauche ou de nomination pour les nouveaux participants. L'employé assume 100% du coût du rachat.

ATTENDU QUE la demande est conforme aux conditions fixées par la résolution du conseil municipal numéro 275-05-2013 ;

ATTENDU QUE la firme Aon Hewitt inc. a été consultée et que les hypothèses actuarielles à utiliser aux fins de la détermination du coût de rachat ont été établies et sont acceptables ;

ATTENDU QUE la demande de M. Lalonde est présentée conformément aux dispositions du Protocole mais elle doit être approuvée par la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines en date du 13 décembre 2019, que le comité exécutif accepte d'offrir à M. Lalonde la possibilité de racheter des années de service dans le Régime de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne.

Que la Ville assume les honoraires actuariels découlant de cette demande, après vérification et approbation de la Direction des ressources humaines.

**CE-2020-66-REC DÉFINITION DE L'OBJET # 2 AU RÈGLEMENT
PARAPLUIE # 713 / RÉFECTION DE LA
PASSERELLE AU PARC DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 422-09-2018, adoptée le 11 septembre 2018, adoptant le règlement parapluie numéro 713 visant l'inspection et la réfection d'ouvrage d'art sous responsabilité municipale partielle ou entière, approuvé le 19 novembre 2018 par le MAMH sous le no AM 293008;

ATTENDU QUE l'article 1 dudit règlement parapluie stipule la particularité de préciser les objets du règlement auprès du conseil municipal, et ce, au fur et à mesure qu'ils sont définis;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser un nouvel objet allant comme suit :

Objet no 2

- Réfection de la passerelle au parc de la rivière;
- Enveloppe budgétaire au montant de 27 400\$ (voir Annexe A).

Il est unanimement résolu sur recommandation de la Direction du génie et environnement en date du 13 janvier 2020, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la définition d'un nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 713, soit l'objet no 2.

QUE la Direction de l'administration et des finances assure le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

**CE-2020-67-DEC DEMANDE DE PRIX / SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL DU 3060,
CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour le réaménagement du sous-sol du 3060, chemin Saint-Charles (SA19-3034) ;

ATTENDU QUE deux (2) offres de services ont été reçues le 14 janvier 2020, à savoir :

VAD designers d'espaces inc.	58 838,46\$ t.t.c.
HZDS architectes	82 207,13\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de services de la société VAD designers d'espaces inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 janvier 2020 de Mme Julie Vallée, technicienne à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 21 janvier 2020, d'accepter l'offre de services de la société **VAD DESIGNERS D'ESPACES INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour le réaménagement du sous-sol du 3060, chemin Saint-Charles, le tout pour un montant de 51 175\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0017 émis par la trésorière par intérim est joint à la présente.

**CE-2020-68-DEC CESSIION DE RUE / JACQUELINE ST-LOUIS /
2019-90027 / PERMIS NUMERO 2019-90024**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 13 janvier 2020, d'accepter la cession :

- 1) du lot numéro 6 280 680 du cadastre du Québec, aux fins de rue et situé dans le secteur de la rue Greenwood, par Mme Jacqueline St-Louis, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 19 septembre 2019 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Danny Houle, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 33003 de ses minutes ;

Que le cédant s'engage à procéder au démantèlement du mur de soutènement se trouvant dans l'emprise du lot à céder soit le lot 6 280 680 au plus tard le 1^{er} juillet 2020.

Que le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession dudit lot et que Me Gilles Renaud, notaire, soit et est mandaté pour la confection des documents requis.

CE-2020-69-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14h09.

Président

Secrétaire